

médicament en question est rayé de l'indice des prix. En d'autres termes, l'étude de *Green Shield* prend en considération les effets importants de l'arrivée de nouveaux médicaments dont le prix est excessif, mais les analyses du CEPMB n'en tiennent pas compte. Il s'agit là d'une différence considérable en ce sens que l'éventail de médicaments disponibles sur le marché change continuellement. Plus du tiers des produits pharmaceutiques d'ordonnance vendus en 1991 n'étaient pas sur le marché en 1987.

Le quatrième rapport annuel du CEPMB exprimait certaines préoccupations au sujet du prix excessif des nouveaux médicaments et soulignait que dans 40 p. 100 des cas leur prix outrepassait les limites fixées par les lignes directrices, c'est-à-dire qu'ils sont passablement plus élevés que ceux des médicaments déjà sur le marché dont les propriétés thérapeutiques sont équivalentes, ou qu'on les met en marché à des prix disproportionnés par rapport à ceux qui prévalent dans d'autres pays. Le CEPMB et le gouvernement reconnaissent tous deux que, même si le public accorde une grande attention au prix des médicaments, nombreux sont les nouveaux médicaments (44 p. 100 des nouveaux médicaments vendus en 1990) qui arrivent sur le marché à des prix par trop élevés. Un tel phénomène laisse croire que le système de licences obligatoires constitue la meilleure façon de maintenir des bas prix en ce qui concerne les médicaments.